



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE SIVRY

Du Mercredi 28 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le Mercredi 28 février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SIVRY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence du Maire.

	Présent/présente	Absent/Absente	Procuration à :
BACH Sophie	X		
CLAUSSE Frédérique	X		
DIEUDONNÉ Sylvain	X		
FRITSCH Jacques	X		
HABERT Vincent	X		
MATHIEU Denis	X		
MÉDÉRIC Stéphane		X	MATHIEU D.
MIOTKE Christian	X		
THOUVENIN Myriam	X		

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance M. DIEUDONNE Sylvain

Ordre du Jour :

- Convention ADS avec le CCSGC
- DETR Eclairage public confirmation du souhait dépôt dossier
- Contrat groupe pour la prévoyance et les risques statutaire des employés avec le CDG 54
- Remboursement abonnement Téléphone Adjoint technique au maire
- Divers : compteur linky, course tour de la mirabelle...

Le maire ajoute à l'ordre du jour deux points : Salle des Fêtes, et les travaux de la mairie.

1) Convention ADS avec la CCSGC :

Mr le Maire informe qu'au 31/12/2017 la DDT ne traite plus les dossier d'urbanisme et que la commune doit gérer ceux-ci en attendant qu'une convention soit signé avec la communauté de commune de Seille et Grand Couronné pour la mise à disposition d'une personne habilité à gérer les dossiers pour le compte de la commune.

Le maire propose cette délibération comme suit :

Mr le Maire, rappelle la délibération de la communauté de communes de Seille et Grand Couronné, en date du 29 novembre 2017, permettant la délégation de la gestion des autorisations de droit du sol des communes à la communauté de communes.

Il précise que suite à la fin de la mission d'instruction de ces ADS par les services de la Direction Départementale des Territoires, la comcom de Seille et Grand Couronné s'est rapproché de la communauté de communes du Bassin de Pompey afin d'étudier les modalités d'une mise à disposition de son service de gestion des ADS et ainsi apporter aux 42 communes du territoire le maintien d'une instruction performante et juridiquement sécurisée.

Il convient donc, par la présente délibération, de déléguer la gestion des ADS de la commune à la communauté de communes de Seille et Mauchère, et d'autoriser le Maire à signer la convention annexée ci-après, et prévoyant les modalités de gestion de ces ADS par la communauté de communes.

Le conseil municipal est aujourd'hui sollicité afin de se prononcer sur cette délégation et cette convention ;

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

Autorise l'instruction des autorisations du droit des sols de la commune de SIVRY à la communauté de communes de Seille et Grand Couronné,

Valide les termes de la convention de délégation pour l'instruction de gestion des ADS de la commune de SIVRY

Autorise Mr le Maire à signer ladite convention

2) DETR DOSSIER ECLAIRAGE PUBLIC :

Le maire informe que le dossier est bien pris en compte auprès de la Préfecture de 54 pour la subvention de DETR mais celle-ci a besoin d'une délibération qui stipule bien que la commune demande une aide sur la DETR car celle prise en décembre ne convient pas.

Le maire propose cette délibération comme suit :

Le conseil municipal en date du 5 avril 2017 avait accepté de faire figurer au budget 2017 le projet de l'Eclairage public et de demander les aides financières le moment voulu.

Le conseil municipal maintiens sont dossier pour un montant HT de 21 360 € HT, et complète les informations concernant les demandes de subventions qui sont déposés pour : la DETR, CEE auprès CCSGC.

Le maire à l'unanimité est autorisé à faire les démarches pour ce dossier.

3) CONTRAT GROUPE CDG pour la PREVOYANCE ET LES RISQUES STATUTAIRES :

Le maire informe que les contrats de groupe pour la prévoyance et les risques statutaires du personnel mis en place avec le CDG 54 arrivent à échéance le 31 décembre 2018. Mais pour permettre la recherche par regroupement pour avoir le meilleur tarif, le CDG 54 a besoin de savoir si la commune de Sivry compte parmi les communes pour le regroupement tarifaire.

C'est pour la consultation sur le marché de la concurrence et la commune quand elle aura les résultats pour se positionner si elle continue l'aventure pour 3 ans ou pas !

Après concertation le conseil municipal autorise le maire à être sur la liste du regroupement pour un contrat de groupe sur la prévoyance et les risques statutaires (c'est le remboursement en cas absence d'un agent pour maladie, maternité...).

4) ABONNEMENT TELEPHONE ADJOINT TECHNIQUE :

Après concertation le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser le forfait de 9^e99 par mois à compter du 7 février 2018 pour une durée de 24 mois à M. Denis MATHIEU le souscripteur de l'offre pour l'adjoint technique. Ainsi que l'achat du portable de 29^e80 qui restera la propriété de la commune à la fin du contrat.

5) SALLE DES FETES :

Le maire propose de revoir les tarifications de la salle des Fêtes suivant le relevé annuelle des locations et consommations de la salle des fêtes.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité de fixer les locations comme suit :

Résident à Sivry :

- Week-end **180€** + caution **350€** + électricité (**0.20€/Kwh**)
- Réunion, vin d'honneur, goûter : **80€** + caution **350€** + électricité (**0.20€/Kwh**)
- Location gratuite pour un enterrement + caution **350€** + électricité (**0.20€/Kwh**)

Extérieur à Sivry :

- Week-end : **300€** + caution **350€** + électricité (**0.20€/Kwh**)
- Réunion, vin d'honneur, enterrement, goûter : **100€** + caution **350€** + électricité (**0.20€/Kwh**)

Une nouvelle convention est proposé au conseil municipal celle-ci est validé à l'unanimité.

6) TRAVAUX MAIRIE :

Le maire et 1^{er} adjoint font le point sur les travaux en cours pour le bâtiment de la mairie.

7) TRAVAUX BUDGET 2018 PREVOIR :

- Achat de chaises pour la salle des fêtes, matériaux pour fabrication de placard pour le rangement. Isolation coupe-feu à prévoir.
- Tailles des Arbres à prévoir pour 2018
- Dématérialisation : convention avec la société SPL X-DEMAT et achat d'une action

8) Divers

Compteur linky : décision remise ultérieurement

Course Mirabelle accordée pour un passage le 20 avril 2018

Date pour prochain conseil 28 mars à 20h

vote du Compte administratif 2017 et Vote du Budget primitif 2018

Le Maire
Denis MATHIEU



Délibérations envoyées en préfecture le 07/03/2018

Conforme au registre des délibérations et Rendues exécutoires le 07/03/2018